



# CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MAINE-ET-LOIRE

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 199

---

ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JANVIER 2022  
Présidence de Monsieur Matthieu BILLIARD

---

L'an deux mille vingt-deux le vingt-huit janvier, les Membres élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire se sont réunis pour leur séance d'Assemblée générale sous la présidence de Monsieur Matthieu BILLIARD.

**ETAIENT PRESENTS SELON LE REGISTRE**

**Mmes** BENOIT, BEURTON-LE MIGNON, BRATEAU, HALIMI, HUMEAU, LUCIANI, WINDELS

**MM.** ANGIBAUD, ARAM, BABICKI, BESNIER, BILLIARD, BORJON-PIRON, COUGÉ, COURANT, DE GOURMONT, DEBERTEIX, DORIVAL, FAIQ, FAUVEAU, GAUCHET, GAZEAU, JEGOU, MARBACH, MAUREL, NOYELLE, RAVARY, ROUSSEAU, VOYER  
**Membres Titulaires**

**MM.** BATAILLE, EMERIAU, CORGNET, FLAMANT, LAILLET, LANGEVIN, LEROY, POLLONO, ROUILLER, SALLE **Membres associés**

**Mmes** CHADELAUD (Banque de France), DARSONVILLE (VEGEPOLYS VALLEY représentée par Mme ROUSSEAU.

**MM.** AUDOUIN (La Poste), BORJON-PIRON (ADECC), COUPRIE, représenté par Alice LECLERC (CPME), DAVY (SIEM), GIDOIN (ALDEV), SCHAUPP (MEDEF, représenté par M. TALBOTEC), **Conseillers techniques**

**M GROUD Président d'Honneur**

## **DELIBERATION RELATIVE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE L'ADECC**

- Vu les dispositions du code de commerce, Titre 1<sup>er</sup>, livre 7
- Vu les dispositions des articles 9-1 et 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations
- Vu l'article 4.4.7.1 du règlement intérieur concernant l'octroi de subvention à des tiers

L'ADECC, initiée et soutenue par la CCI de Maine-et-Loire, a été lancée en mai 2017. Elle a pour vocation à apporter des solutions clés en main à une communauté d'entreprises pour les engager dans l'économie circulaire et collaborative. A ce jour les résultats sont les suivants :

- 142 adhérents
- 457 000€ d'économies apportées à ses adhérents
- 150 coopérations inter-entreprises
- environ 200 tonnes de déchets mieux valorisées.

L'association est à présent reconnue dans le paysage de l'économie circulaire, principalement sur le Maine-et-Loire, mais aussi reconnue au niveau régional et national.

Aussi, la CCI de Maine-et-Loire entend consolider et renforcer son soutien à l'ADECC en lui permettant de s'appuyer sur des ressources propres. L'association a programmée avec le soutien de l'ADEME le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission. La contribution exceptionnelle de la CCI pourrait s'entendre de façon dégressive sur deux ans.

Les membres élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire réunis en Assemblée Générale le 28 janvier 2022 décident :

- ✓ **D'accorder à l'association ADECC une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 35 000 € pour l'année 2022**

*Présents au moment du vote : 29 Membres Titulaires*

*Yannis BORJON PIRON, président de l'ADECC, ne prend pas part au vote*

<i>Pour :</i>	<i>28</i>
<i>Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>
<i>Quorum</i>	<i>26</i>

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire approuve à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,  
Le Président

Matthieu BILLIARD